

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mars 2023

GARANTIR L'ACCÈS SÛR ET TRANQUILLE À LA NATURE POUR TOUS LES FRANÇAIS
- (N° 886)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CD16

présenté par
M. Cinieri

TITRE

Au titre de la proposition de loi, substituer aux mots :

« garantir l'accès sûr et tranquille à la nature pour »,

les mots :

« interdire la chasse dominicale à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le titre actuel de la proposition de loi ne reflète pas la réalité de la volonté des députés signataires. Il convient donc de le modifier afin qu'il soit en adéquation avec l'article unique s'il n'est pas supprimé.